

observations de ce genre nous ont été faites et que, depuis l'automne dernier, j'étudie la loi sur l'aide aux améliorations municipales, d'une façon plutôt théorique, mais néanmoins en vue des pourparlers que nous aurons en octobre avec les gouvernements provinciaux sur les placements publics.

M. Winch: La loi est-elle encore en vigueur et le montant de 30 millions toujours disponible?

L'hon. M. Harris: Nous n'avons pas les 30 millions. Il était prévu que nous pouvions prêter jusqu'à concurrence de 30 millions. Si nous voulions exercer en ce moment les pouvoirs prévus dans la loi, il faudrait faire voter les sommes requises à cette fin.

M. Winch: Mais la loi est encore en vigueur?

L'hon. M. Harris: Oui, la loi figure au recueil des statuts. Mais, je le répète, comme cela pourrait être inclus sous la rubrique des placements publics en octobre, je vais me borner à fournir aux députés l'assurance que nous connaissons cette loi et le faible taux d'intérêt qui a été offert, à l'époque, aux municipalités, et nul doute que ce point et d'autres analogues seront discutés en octobre.

M. Winch: Le ministre dit que les crédits ne sont pas disponibles et qu'ils devront être votés, mais je crois comprendre que lors du vote primitif il y a eu une allocation de 30 millions.

L'hon. M. Harris: Ce que j'ai dit, c'est que si nous décidions, en vertu de la loi, de prêter de l'argent aux municipalités, nous devrions voter le montant du prêt de la même façon que nous devons voter des crédits pour effectuer un prêt à la Société centrale d'hypothèques et de logement ou n'importe quel autre prêt que nous consentons.

Le député de Peace-River a eu la bienveillance de déclarer qu'il n'amorcerait pas ce soir de discussion sur la politique financière, mais qu'il ajournerait ses observations jusqu'à la prochaine session. Évidemment, il nous a taquinés un tantinet en nous donnant un avant-goût de ses observations. Je dirais, en son absence, que nous pouvons certes nous attendre, de sa part, à une discussion à propos de la ligne de conduite monétaire, à la prochaine session. Peut-être qu'à ce moment j'aurai l'occasion d'étudier le livre et l'autorité qu'il a mentionnés, ainsi que toute autre autorité qu'il pourra mentionner entre-temps.

La même chose s'applique, je crois, aux observations du député de Lethbridge qui a répété l'argument déjà exposé par lui devant

la Chambre relativement aux subventions versées aux industries et aux entreprises locales. Qu'il s'imagine que le versement de subventions plairait au ministre des Finances m'a fort étonné, mais, quoi qu'il en soit, il a formulé la proposition en vue, à son avis, d'assurer le bien-être des habitants du Canada.

J'ajouterai que je suis disposé à adopter son point de vue lorsqu'il dit que le gouvernement du Canada devrait trouver de l'argent afin d'accorder des subventions à cette fin mais, d'autre part, je ferai observer que nous fournissons effectivement des subventions à l'industrie du charbon, à l'industrie aurifère et, aussi, que nous aidons, mais d'une façon différente de celle à laquelle il songe, au transport des céréales de provende vers l'Est. Il songeait à une subvention donnée aux industries locales afin de leur permettre de concurrencer les produits des provinces centrales. Nous faisons exactement la même chose, mais en sens inverse à l'égard des céréales de provende. Il peut rétorquer que ce principe ayant été admis, nous devrions faire beaucoup d'autres choses. Tout ce que je puis dire c'est que j'attends avec impatience son discours sur la politique monétaire l'an prochain, mais qu'il me soit permis de dire qu'à titre de ministre des Finances il aura du mal à me convaincre que nous devons verser plus de subventions.

Je crois avoir répondu aux remarques qui ont été formulées aujourd'hui, sauf en ce qui a trait aux paroles du député de Vancouver-Est. A ce propos je citerai les chiffres relatifs au commerce avec le Royaume-Uni. Sans entrer dans les détails, je vais citer les chiffres concernant nos exportations vers le Royaume-Uni durant les cinq premiers mois de 1955 comparativement à la période correspondante de l'an dernier. Nos exportations, du 1^{er} janvier au 31 mai 1954, ont été de l'ordre de 234 millions, alors que durant la même période l'an dernier elles se sont chiffrées par 321 millions, soit une augmentation de 80 millions en chiffres ronds cette année sur l'an dernier. La situation n'est pas telle que se la représente mon honorable ami quand il a exprimé son inquiétude au sujet des exportations canadiennes au Royaume-Uni.

M. Winch: Je faisais allusion à la déclaration du chancelier de l'Échiquier quand il a dit qu'on y manquait de dollars canadiens et américains. Je ne parlais pas du passé, mais de ce qui va arriver désormais.

L'hon. M. Harris: A cet égard, je signale au comité que le chancelier de l'Échiquier n'a indiqué la mise en vigueur d'aucun contingentement ou restriction que ceux qui existent actuellement. Dans sa déclaration et